

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

C O N S E I L D E S G O U V E R N E U R S

R E U N I O N D U 8 N O V E M B R E 1 9 3 0

9 H 3 0 S A L O N D U C H A N C E L I E R E D I F I C E T A I L L O N

C E N T R E U N I V E R S I T A I R E D E M O N C T O N

P R E S E N T S

DR CLAUDE GAUDREAU, PRESIDENT
 M. GAETAN BOSSE
 M. NORMAND CARRIER
 DR PAUL CASTONGUAY
 M. DONALD DURANT
 M. GILBERT FINN
 M. GERALD LAVALLEE
 M. PAUL LYNCH
 DR ROLAND MAURICE
 M. BRIAN T. NEWBOLD
 M. YVON OUELLETTE
 M. VICTOR RAICHE

P R E S E N T S

M. ARSENE RICHARD
 DR LEON RICHARD
 M. JEAN-GUY RIOUX
 M. IVAN ROBICHAUD
 M. JACQUES ROBICHAUD
 S. ANNE-MARIE SAVOIE
 M. BERNARD VALCOURT
 M. GILLES LONG, SECRETAIRE
 M. YVES CHOUINARD, OBSERVATEUR
 M. MEDARD COLLETTE, OBSERVATEUR
 M. LEONARD LEBLANC, OBSERVATEUR

EXCUSEES: ME ALDEA LANDRY; MLLE FLORINE THERIAULT, OBSERVATRICE ABSENTS:

M. PAUL L. BOURQUE; M. JEAN CHIASSON

T A B L E D E S M A T I E R E S

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3, CORRESPONDANCE.....	3
4, ADOPTION DES PROCES-VERBAUX CGV-120480, CGV-140680 ET CGV-041080	3
5, AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL	
5.1 CGV-120480	3
5.1.1 ARTICLE 10(A)	4
5.1.2 ARTICLE 13 A	4
5.1.3 ARTICLE 18 (c)	4
5.1.4 ARTICLE 32.....	4
5.1.5 ARTICLE 37.....	4
5.1.6 ARTICLE (A DETERMINER)	5
5.1.7 ARTICLE 43(2)	5
5.1.8 ARTICLE 43(6)	6
5.1.9 BOURSIERS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	7
5.1.10 RESOLUTION 27-CGV-120480	7
5.2 CGV-140680	7
5,3 CGV-041080	7
6, RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-240580, CEX-140680, CEX-041080, CEX-311080	7

7.	AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF	
7.1	CEX-311080	7
7.1.1	RUBRIQUE 5.10 - ADJOINT AU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT	7
7.1.2	RUBRIQUE 5.13 - CONVENTION COLLECTIVE: CUSLM	7
7.1.3	RUBRIQUE 5.14 - NOMINATIONS, CONGE, BOURSE D'ETUDE	8
7.1.4	RUBRIQUE 5.15 - ASSURANCE GENERALE	8
7.1.5	RUBRIQUE 7.1 - CAS COLETTE MARTIN	8
7.1.6	RUBRIQUE 7.2 - CAS ANDRE LAREAU	8
7.1.7	RUBRIQUE 7.3 - CAS NASSER BACCOUCHE	9
7.1.8	RUBRIQUE 5.1 - LE DEBAT RELATIF A LA POLITIQUE DES LOCAUX	9
7.1.9	RUBRIQUE 5.2 - INSTITUT DE RECHERCHE EN ADMINISTRATION	9
7.2	CEX-041080	9
7.2.1	RUBRIQUE 3.1 - CONGE SANS SOLDE	9
7.2.2	RUBRIQUE 3.2 - NOMINATIONS DES CHEFS DE SECTEUR: CUS	9
7.3	CEX-140680	9
7.3.1	RUBRIQUE 6.1 - CONGE SANS REMUNERATION	9
7.3.2	RUBRIQUE 6.2 - NOMINATION	10
7.3.3	RUBRIQUE 6.3 - INSTITUT DE MEMRAMCOOK	10
7.4	CEX-240580	10
7.4.1	RUBRIQUE 4 - CORRESPONDANCE	10
7.4.2	RUBRIQUE 5.3 - SUBVENTIONS DITES "CAPITALES"	10
7.4.3	RUBRIQUE 5,2 - COMITE D'ETUDE SUR L'AIDE AUX ETUDIANTS	10
7.4.4	RUBRIQUE 9.1 - ARTICLE 47(c)	10
7.4.5	RUBRIQUE 9.6.1 - CONGES D'ETE	10
7.4.6	RUBRIQUE 9.6.2 - DIRECTEUR DU DEPARTEMENT D'ARTS VISUELS	11
7.4.7	RUBRIQUE 9.4 - ARTICLE 10: STATUTS ET REGLEMENTS, , ..	11
8.	RAPPORT DU CONTROLEUR	11
9.	RAPPORT DU RECTEUR	
9.1	REMARQUES DU PRESIDENT	12
9.2	AXES DE DEVELOPPEMENT POSSIBLES	12
9.3	PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE	13
10.	AUTRES	13
11.	PROCHAINE REUNION	14
12.	CLOTURE	14

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h30. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ainsi qu'à ceux dont le mandat a été reconduit. Il souligne en particulier la présence de M. Normand Carrier qui a été nommé recteur adjoint par intérim du CUSLM pendant l'absence de M. Marcel Sormany.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation qui a été expédié aux membres le 28 octobre 1980.

A la suggestion du Président, le rapport du Contrôleur précédera le rapport du Recteur.

2.1 Heure d'ajournement

RESOLUTION 01-CGV-081180

Il est proposé par Jean-Guy Rioux "Que la séance soit levée à 16h."

2.2 A la demande de M. Arsène Richard, il faut ajouter à la rubrique "Autres", Charte des droits de l'homme.

3. CORRESPONDANCE

3.1 M. le Secrétaire informe l'assemblée qu'il a échangé tout au cours de l'été plusieurs lettres avec les divers corps représentés au Conseil des Gouverneurs afin de s'assurer que les nominations soient faites conformément aux Statuts et règlements de l'Université. Il assure l'assemblée que la nomination des nouveaux membres et que les mandats reconduits ont été faits dans les formes; il demande au Président d'être dispensé de la lecture de cette correspondance.

3.2 Lettre de M. Arsène Richard en date du 23 mai 1980 et adressée au Secrétaire du Conseil.

M. Long en fait lecture.

3.3 Lettre de M. Lionel Deveau en date du 20 octobre 1980 et adressée au Secrétaire du Conseil.

M. le Secrétaire en fait lecture.

4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX CGV-120480, CGV-140680 et CGV-041080

RESOLUTION 02-CGV-081180

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Donald Durant "Que les dits procès-verbaux soient adoptés."

Vote unanime ADOPTE.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS 5.1 CGV-120480

RESOLUTION 03-CGV-081180

Avant de passer aux avis de motion dont doit disposer le Conseil, il est proposé par Arsène Richard appuyé par Paul Castonguay

"Que le Conseil des Gouverneurs ratifie la décision du Comité exécutif nommant M. Normand Carrier recteur adjoint par intérim du CUSLM."

Vote unanime ADOPTE.

Rubrique 6.3.2 - Avis de motion

5.1.1 Article 10(a)

RESOLUTION 04-CGV-081180

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'article 10(a) des Statuts et règlements se lise maintenant en ces termes: Les officiers de l'Université pour la durée de leur mandat, soit cinq ans dans le cas du chancelier, du recteur et des recteurs adjoints, et les autres membres pour un terme de trois (3) ans renouvelable; ces derniers mandats se terminent le 30 juin. Il ne peut y avoir de substitution d'un membre au Conseil des Gouverneurs ou au Comité exécutif."

Vote unanime ADOPTE.

5.1.2 Article 13 A

RESOLUTION 05-CGV-081180

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que l'article 13 A se lise désormais dans ces termes: Une des trois assemblées se tient généralement au mois d'août. Le Conseil y reçoit le rapport du vérificateur, nomme le vérificateur, procède aux élections, élit son président s'il y a lieu et dispose ensuite des affaires courantes. La durée du mandat du président du Conseil est de 3 ans, renouvelable une fois."

Vote unanime ADOPTE.

5.1.3 Article 18(c)

RESOLUTION 06-CGV-081180

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Normand Carrier

"Que l'article 18(c) se lise désormais dans ces termes: Le projet de budgets et la recommandation du Comité du budget sont soumis au Comité de finances du Conseil des Gouverneurs; le Comité de finances se compose du Recteur et d'au plus trois (3) membres du Comité exécutif extérieur à l'Université, et nommés par le Conseil des Gouverneurs."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

5.1.4 Article 32

RESOLUTION 07-CGV-081180

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par J.-G. Rioux

"Que l'article 32 des Statuts et règlements se lise désormais en ces termes: Le vice-recteur à l'enseignement répond directement au recteur adjoint de Moncton, et, en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier, exerce en son nom les fonctions énumérées à l'article 29. De façon générale, le vice-recteur à l'enseignement est responsable de l'administration, de la coordination et du développement académiques du Centre universitaire de Moncton. En particulier, dans ce Centre: etc."

Vote unanime ADOPTE.

5.1.5 Article 37

RESOLUTION 08-CGV-081180

Il est proposé par Victor Raïche appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que l'article 37 des Statuts et règlements se lise désormais en ces termes :

Art. 37: Elections et durée du mandat. --- Les membres du Sénat académique ont un mandat de deux ans; les mandats se terminent le 30 juin. Les élections se font pendant l'année académique, selon les procédures adoptées par le Conseil des Gouverneurs. Il ne peut y avoir de substitution d'un membre au Sénat académique, ou à l'exécutif de cet organisme (Conseil académique)."

Cessent de faire partie du Sénat académique:

- les membres dont le Sénat académique constat(par résolution la i vocation par le groupe qui les a élus au cours d'une assemblée du groupe et à la suite d'un(résolution appuyée par la majorité des membre; du groupe; les membres du Sénat académique perdent Sa fonction leur donnant droit de siéger au Sénat.

- les membres dont la démission, présentée par écrit au secrétaire général, est acceptée par le Sénat académique;

- les membres dont le Sénat académique est informé de la démission par l'organisme qui les a nommés et qui a reçu et accepté cette démission.

Dans le cas des postes pourvus par élection, à moins que l'organisme concerné n'en décide autrement, les successeurs des personnes cessant d'être membre du Sénat pour les raisons énumérées ci-dessus sont élus pour la durée non écoulée du mandat de leur prédécesseur."

Vote unanime ADOPTE.

5.1.6 Article (à déterminer)

RESOLUTION 09-CGV-081180

Il est proposé par Normand Carrier appuyé par Gérald Lavallée "Que l'article f) Mandat des officiers de l'Université soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

Amendement

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Victor Raïche "Que l'on étudie la durée du mandat du poste de directeur de l'Education permanente pour décision à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs."

Vote unanime ADOPTE.

Ce qui signifie que le nouvel article se lit comme ceci:

Recteur	5 ans, renouvelable une fois
Recteur adjoint	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'enseignement	5 ans, renouvelable une fois
Directeur des Services pédagogiques	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'administration	pas de terme
Directeur des Services administratifs	pas de terme
Directeur de l'Education permanente	(à préciser)
Secrétaire général	pas de terme

5.1.7 Article 43(2)

RESOLUTION 10-CGV-081180

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'article 43(2) se lise désormais en ces termes:

Le Comité supérieur des admissions. Chaque centre universitaire est doté d'un comité supérieur des admissions qui a l'autorité finale sur l'admission de nouveaux étudiants et la réadmission des anciens.

Il se compose des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son représentant en qualité de président.
- Le vice-recteur à l'enseignement ou le directeur des services pédagogiques, selon le cas.
Le responsable des admissions du centre.
- Le directeur du département de la Vie étudiante du centre.
- *- Un doyen ou chef de secteur nommé par le Sénat.
- *- Un étudiant nommé par l'Association des étudiants du centre universitaire:
- *- Un professeur nommé par l'Association des professeurs.

Advenant qu'un membre d'office du Comité supérieur des admissions ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant."

(*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut.

Vote unanime ADOPTE.

5.1.8 Article 43(6)

RESOLUTION 11-CCV-081180

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Roland Maurice "Que l'article 43(6) se lise désormais en ces termes:

Chaque Centre universitaire est doté d'un comité d'appel qui examine les griefs des étudiants qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estiment avoir été traités injustement et lésés dans leurs droits sur le plan académique.

Il se compose pour le Centre universitaire de Moncton des personnes suivantes:

- Le secrétaire général ou son délégué en qualité de président
- Le vice-recteur à l'enseignement
- Le registraire comme secrétaire
- Le directeur du département de la Vie étudiante
- *- Un doyen nommé par le Sénat académique
- *- Un professeur nommé par l'Association des professeurs *- Deux étudiants nommés par la Fédération des étudiants.

Pour les Centres universitaires de Shippagan et Saint-Louis-Maillet, la composition du comité est la même (mutatis mutandis).

Advenant qu'un membre d'office du comité d'appel ait été impliqué directement dans le grief à l'étude ou se trouve en conflit d'intérêt pour une autre raison, il appartient au recteur adjoint du Centre visé de lui désigner un remplaçant; s'il s'agit d'un membre nommé par le Sénat, l'Association des professeurs ou la Fédération des étudiants, l'organisme concerné désigne le remplaçant."

(*) Que le président de l'organisme concerné voit à la nomination d'un substitut.

Vote unanime ADOPTE.

5.1.9 Boursiers du Conseil des Gouverneurs (Rubrique 6.5.16)

Selon M. le Président, cette question est présentement à l'étude.

5.1.10 Résolution 27-CGV-120480

Comme le groupe fédéral-provincial chargé d'étudier la question de l'aide aux étudiants n'a pas encore soumis son rapport, suggestion est faite d'attendre avant de former le comité dont il est question à la résolution 2?. D'aucuns suggèrent qu'advenant la nécessité d'en former un, cette question devrait être déléguée au Comité exécutif.

5.2 CGV-140680

Rubrique 6 - RECTEUR

RESOLUTION 12-CGV-081180

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Conseil des Gouverneurs ratifie l'embauche de M. Gilbert Finn à titre de recteur de l'Université de Moncton pour un mandat de cinq (5) ans, commençant le 19 août 1980."

Vote unanime ADOPTE

5.3 CGV-041080

Toutes les questions découlant de ce procès-verbal sont classées; donc rien de spécial à souligner.

6. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-240580, CEX-140680, CEX-041080, CEX-311080

RESOLUTION 13-CGV-081180

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Normand Carrier "Que les dits procès-verbaux soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF

7.1 CEX-311080

Comme les membres n'ont reçu ce compte rendu qu'en début de réunion, M. le Président demande au Secrétaire d'en faire lecture.

7.1.1 Rubrique 5.10 - Adjoint au vice-recteur à l'enseignement

RESOLUTION 14-CGV-081180

El est proposé par Normand Carrier appuyé par Victor Raïche

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif pour qu'un poste d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement soit approuvé et annoncé."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.2 Rubrique 5.13 - Convention collective: CUSLM RESOLUTION 15-CGV-081180

Il est proposé par Bernard Valcourt appuyé par Ivan Robichaud

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif à savoir que la Convention collective entre l'Université de Moncton (CUSLM) et l'Association des professeurs et des

bibliothécaires de Saint-Louis-Maillet allant du 1er septembre 1979 au 31 août 1981 soit acceptée avec modification aux articles 9.01 et 12.02."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.3 Rubrique 5.14 - Nominations, congé, bourse d'étude

RESOLUTION 16-CGV-081180

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Normand Carrier "Que la recommandation du Comité exécutif soit adoptée. Vice-doyens:

Faculté des arts: Gérard Beaulieu

Faculté des sciences et de génie: Michel Massiéra Directeur de

département:

Orientation: Jean-Guy Ouellette

Congé:

Roger Bourque

Bourse:

Louis Malenfant: 500\$ pour stage d'études doctorales."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.4 Rubrique 5.15 - Assurance générale

RESOLUTION 17-CGV-081180 Il est proposé par Paul Lynch appuyé par Gérald Lavallée

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif à savoir que les campus d'Edmundston et de Shippagan bénéficient des mêmes assurances sur les propriétés que Moncton, c'est-à-dire le régime dont dispose le réseau des universités de l'Atlantique."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.5 Rubrique 7.1 - Cas Colette Martin

RESOLUTION 18-CGV-081180

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Brian T. Newbold "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir que la permanence d'emploi soit accordée à Mme Colette Martin, permanence rétroactive au 1er juillet 1980."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.6 Rubrique 7.2 -- Cas André Lareau

RESOLUTION 19-CGV-081180

Il est proposé par Brian T. Newbold appuyé par Roland Maurice "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir que M. André Lareau soit promu au

titre de professeur adjoint le 1er juillet 1981, mais à condition qu'il ait satisfait à toutes les exigences pour l'obtention de la maîtrise en droit avant cette date."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.7 Rubrique 7.3 - Cas Nasser Baccouche

RESOLUTION 20-CGV-081180

Il est proposé par Gilbert Finn appuyé par Brian T. Newbold

"Que le Conseil des Gouverneurs accorde la permanence d'emploi à M. Nasser Baccouche."

Vote unanime ADOPTE.

7.1.8 Rubrique 5.1 - Le débat relatif à la politique des locaux

En réponse à une question d'un membre, le Recteur explique et commente la politique arrêtée afin de rationaliser les réservations de locaux au Centre universitaire de Moncton.

Rubrique 5.2 - Institut de recherche en Administration

M. le Recteur reprend pour le compte des membres du Conseil les explications qu'il avait fournies la veille aux membres du Comité exécutif. De concert avec la Commission de l'énergie électrique du N.-B., la création d'un institut de recherche rattaché à la Faculté d'administration est présentement à l'étude.

7.2 CEX-(41080

7.2.1 Rubrique 3.1 - Congé sans solde

RESOLUTION 2.-CGV-081180

Il est proposé par Jean-Guy Rioux appuyé par Gérald Lavallée

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif accordant un congé sans solde à S. Agathe Chiasson aux conditions stipulées dans le dossier."

Vote unanime ADOPTE.

7.2.2 Rubrique 3.2 - Nominations des chefs de secteur: CUS

RESOLUTION 2 CGV-081180

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine les nominations suivantes:

Secteur des sciences: Jean-Yves Daigle
Secteur de l'administration: Caroline Lanteigne
Secteur des sciences du secrétariat: Jeanne d'Arc Gaudet Secteur des langues:

Français: Marielle Boudreau
Anglais: Rose-Mary Babitch."

Vote unanime ADOPTE.

7.3 CEX-140680

7.3.1 Rubrique 6.1 - Congé sans rémunération

RESOLUTION 23-CGV-081180

Il est proposé par Brian T. Newbold appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir qu'un congé sans rémunération soit accordé à M. Yvan Albert pour la période allant du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981."

Vote unanime ADOPTE.

7.3.2 Rubrique 6.2 - Nomination

RESOLUTION 24-CGV-081180

Il est propose par Yvon Ouellette appuyé par Léon Richard "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir que M. John Robinson soit nommé directeur du Département de génie pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1er juillet 1980."

Vote unanime ADOPTE.

7.3.3 Rubrique 6.3 - Institut de Memramcook

RESOLUTION 25-CGV-081180

Il est propose par Normand Carrier appuyé par Gérard Lavallée "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif, à savoir que les deux personnes suivantes soient nommées au Conseil d'administration dudit Institut: Médard Collette: mandat se terminant le 30 juin 1981; Rhéal Bérubé: mandat se terminant le 30 juin 1983."

Vote unanime ADOPTE.

7.4 CEX-240580

7.4.1 Rubrique 4 - Correspondance

M. le Président informe les membres qu'il sera en mesure de faire une recommandation prochainement.

7.4.2 Rubrique 5.3 - Subventions dites "capitales"

CUS: Le Recteur et le Contrôleur sont intervenus auprès de la CESPМ à plusieurs reprises. M. Collette suit le dossier de très près; nous n'avons pas reçu de réponse définitive à ce jour.

CUSLM: Le système d'alarme à incendie est complété. 7.4.3

Rubrique 5.2 - Comité d'étude sur l'aide aux étudiants

A la demande de M. Newbold, il faut remplacer à la première ligne le mot "préside" par a mis sur pied.

7.4.4 Rubrique 9.1 - Article 47(c)

RESOLUTION 26-CGV-081180

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Jacques Robichaud "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir que l'Article 47(c) se lise désormais

en ces termes: de recommander au doyen les règlements pour la régie interne de la faculté, les quels règlements doivent être conformes aux règlements généraux de l'Université." Vote unanime ADOPTE.

7.4.5 Rubrique 9.6.1 - Congés d'été

RESOLUTION 27-CGV-081180

Il est proposé par Jean-Guy Rioux appuyé par Anne-Marie Savoie "Que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision prise par le Comité exécutif d'accorder des congés d'été à MM. Jean-Guy Ouellette et Naguy Helmy."

Vote unanime ADOPTE.

7.4.6 Rubrique 9.6.2 - Directeur du Département d'arts visuels
RESOLUTION 28-CGV-081180

Il est proposé par Roland Maurice appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif, à savoir que M. Claude Thériault soit nommé directeur du Département d'arts visuels, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1er juillet 1980."

Vote unanime ADOPTE.

7.4.7 Rubrique 9.4 - Article 10: Statuts et règlements

Un avis de motion devait être déposé . la présente réunion du Conseil. Il a été mis en oubli; il sera donc déposé la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

8. RAPPORT DU CONTROLEUR

UNIVERSITE DE MONCTON

SOMMAIRE - PREVISIONS DES REVENUS ET DEPENSES

ANNEE 1980-81

AU 30 SEPTEMBRE 1980

	<u>TOTAL</u>	<u>MONCTON</u>	<u>EDMUNDSTON</u>	<u>SHIPPAGAN</u>
<u>DEPENSES</u>	\$ 25,786,000.	\$ 21,802,000.	\$ 2,668,000.	\$ 1,316,000.
<u>REVENUS</u>	25,820,000.	21,802,000.	2,663,000.	1,355,000.
<u>SURPLUS (-) DEFICIT</u>	\$ 34,000.	---	(-) \$ 5,000.	\$ 39,000.
<u>BUDGET APPROUVE</u>	\$ (-) 124,000.	\$ (-) 154,000.	\$ 14,000.	\$ 16,000.
<u>VARIATIONS</u>	\$ 158,000.	\$ 154,000.	\$ 19,000.	\$ 23,000.
<u>SOMMAIRE DES DEPENSES</u>				
Salaires	\$ 17,964,000.	\$ 15,200,000.	\$ 1,914,000.	\$ 850,000.
Autres	7,822,000.	6,602,000.	754,000.	466,000.
<u>TOTAL</u>	\$ 25,786,000.	\$ 21,802,000.	\$ 2,668,000.	\$ 1,316,000.

M. Médard Collette, contrôleur, donne les explications et répond aux questions des membres. Il repasse en détail tout le domaine des assurances générales. Un membre se demande comment il se fait que l'Université de Moncton ne peut pas faire bénéficier des entreprises acadiennes à ce chapitre. Selon M. Collette, aucune entreprise de chez nous n'est en mesure de nous fournir les services exigés. Voilà pourquoi il est beaucoup plus avantageux pour l'Université de se joindre au régime mis en place pour toutes les universités de l'Atlantique.

Plusieurs membres s'inquiètent des risques que constitue le Kacho s'il survenait un incendie. A tel cas, quelle serait la responsa-

bilité de l'Université? M. Collette informe les membres qu'une quatrième sortie sera construite sous peu au Kacho. Cependant, d'aucuns sont d'avis que cela ne va pas résoudre le problème de façon satisfaisante. Voilà pourquoi l'on demande au Recteur d'étudier cette question avec beaucoup d'attention. En conclusion, M. Collette annonce que le dossier du Centre étudiant a été réouvert.

En bref, les membres du Conseil se montrent très sensibles non seulement aux responsabilités de l'Université, mais surtout aux risques que court notre population étudiante qui fréquente le Kacho, advenant un incendie.

RESOLUTION 29-CGV-081180

Il est proposé par Normand Carrier appuyé par Donald Durant "Que le rapport du Contrôleur soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

9. RAPPORT DU RECTEUR

9.1 Remarques du Président

- Les documents présentés par le Recteur doivent demeurer confidentiels jusqu'à leur présentation au Sénat académique le 12 novembre prochain;
- Seul le Recteur est habilité à faire des commentaires;
- La restructuration proposée devant affecter la Charte, M. le Président souligne que tout changement exigera deux tiers (2/3) des votes des membres du Conseil des Gouverneurs (Article 12 des Statuts et règlements).

9.2 M. le Recteur présente son document intitulé "Axes de développement possibles".

Commentaires du Recteur:

- Ce sont, selon lui, des choses normales, ordinaires;
- Il dit avoir beaucoup de respect pour tout ce qui a été fait jusqu'à présent à l'Université;
- Ce qu'il présente aujourd'hui constitue des mesures pour continuer ce qui a été commencé;
- Le document proposé est un travail collectif du Recteur, du Secrétaire général, des Recteurs adjoints, du Vice-recteur à l'enseignement, et du Vice-recteur à l'administration;
- Les documents soumis sont acceptés par les dites personnes;
- Les responsabilités du Recteur sont grandes, précises et exigeantes;
- Il veut par sa proposition donner à l'Université les structures administratives pour l'orienter dans la bonne direction;
- Les documents soumis aujourd'hui le sont pour consultation; le Recteur ne s'attend pas et ne voudrait pas qu'une décision soit prise séance tenante;
- Après la réunion du Sénat, les documents seront distribués aux différents corps concernés des trois Centres universitaires;

- Le 13 décembre prochain, il présentera une proposition définitive.

M. le Recteur fait ensuite lecture d'un texte qui se divise en trois parties:

- 1- Etats de faits
- 2- Axes de développement possibles
- 3- Considérations personnelles.

Après une période d'explication et de réponse aux questions, M. le Recteur passe au deuxième volet de sa présentation.

9.3 "Projet de restructuration administrative"

M. le Recteur présente le document de 15 pages. S'ensuit ensuite une période de questions.

Corrections:

Page 3: ajouter au poste de recteur, en ligne médiate, Vice-recteur exécutif - Développement, Services aux étudiants

A la liste des facultés/écoles, sous Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il faut ajouter "Education permanente"

Page 5: Remplacer "Directeur, Vie étudiante" par Directeur des services aux étudiants

A la fin de la période de questions, M. le Président déclare qu'il souscrit au projet présenté par le Recteur. Selon lui, ce projet viendra corriger les anomalies existant dans les structures actuelles. Il reçoit donc cette présentation avec beaucoup de satisfaction; il demande ensuite Aux membres du Conseil de l'étudier sérieusement.

10. AUTRES.

10.1 Charte des droits de l'homme

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à la demande de M. Arsène Richard.

Nous sommes dans une situation pour le moins confuse: on parle de note de service, de grief collectif...

Après quoi, il est proposé par Gilbert Finn appuyé par Roland Maurice

"Que le Conseil des Gouverneurs reçoive le document de M. Richard avec la réserve qu'on n'agisse pas avant de régler la première partie, et si cela s'avérait nécessaire."

Me Bernard Valcourt intervient pour faire remarquer que l'adoption d'une Charte des droits de l'homme par l'Université de Moncton est pour le moins surprenante. Etant donné que le Parlement canadien a déjà adopté une Charte des droits de la personne, il ne voit pas en quoi il serait nécessaire pour l'Université d'adopter ce qui existe déjà pour l'ensemble du pays.

Pour sa part, M. Brian Newbold fait remarquer que le grief collectif n'est pas encore rendu à la troisième étape, ce qui signifie que si le Conseil des Gouverneurs vote sur cette question, il enfreindra la Convention collective de l'ABPUM.

Le proposeur et le secondeur décident alors de retirer leur proposition.

M. le Président accepte que le texte de M. Richard serve d'éclairage aux administrateurs lors de l'étude des autres documents déjà soumis à cet égard.

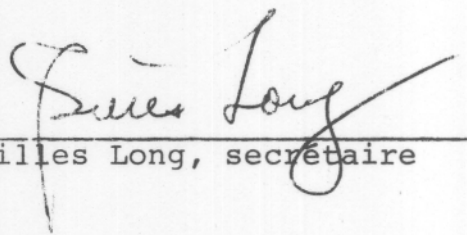
11. PROCHAINE REUNION

le 13 décembre 1980 à 9h30

12. CLOTURE

La séance est levée à 15h50.

Claude Gaudreau, président



Gilles Long, secrétaire